

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU MARDI 14 JUIN 2022**

---

#### **CONVOCATION DU 8 JUIN 2022**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1°- Approbation du procès-verbal du 02 juin 2022
  - 2°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenant aux marchés de travaux
  - 3°- Pôle enfance rue du Tramway : approbation de l'étude de faisabilité et lancement du concours de maîtrise d'œuvre
  - 4°- Divers et communications
- 

**Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes**

Bernadette COSTE – André DEPPEN - Sabine HEMMERLING – André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux**

Audrey ANDRESS – Marie-Annick BURNET - Jean-Paul FEUERMANN – Alain GRADT – Jean-Bertrand POUS – Christophe WEBER

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Pierre FRIEDRICHS avec pouvoir à Madame Sabine HEMMERLING  
Monsieur Laurent JOUGUELET avec pouvoir à Madame Florence ZIMMERLIN  
Madame Véronique LATTEUX avec pouvoir à Monsieur Alain GRADT  
Madame Simone ROLLING avec pouvoir à Monsieur André DEPPEN  
Madame Rachel SALZARD-HEID avec pouvoir à Monsieur le Maire Jean HUMANN  
Madame Nicole STROH avec pouvoir à Madame Bernadette COSTE  
Monsieur Christian SCHUSTER

**Egalement présent :**

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

---

## **1°- Approbation du procès-verbal du 02 juin 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juin 2022 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

## **2°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenant aux marchés de travaux**

M. Le Maire explique que dans le cadre du chantier de l'école élémentaire, la signature d'avenants aux marchés de travaux s'avère nécessaire afin de permettre la réalisation de prestations non prévues initialement ou modifiées.

Une proposition d'avenants a été examinée par la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 14 juin 2022 avant la séance du Conseil Municipal.

Les lots suivants sont concernés par la réalisation de travaux supplémentaires :

### **- Lot n°02 – Démolition / Gros œuvre**

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 395 765,24 € HT à l'entreprise DICKER d'Andlau. Ce lot a déjà fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par le Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 qui a porté le montant du marché à 398 273,74 € HT.

L'avenant n°2 au lot n°02 « Démolition / Gros œuvre » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Modification de l'acrotère du préau demandé en cours de chantier pour un montant de 3 970,66 € HT.

Soit un montant total de 3 970,66 € HT pour l'avenant n°2 au lot n°02 « Démolition / Gros œuvre » correspondant à 1,00% du marché de base, portant le montant du marché à 402 244,40 € HT.

### **- Lot n°03 – Structure bois**

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 20 428,11 € HT à l'entreprise GIROLD CONSTRUCTIONS BOIS de Barr.

L'avenant n°1 au lot n°03 « Structure bois » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- ➔ Non-réalisation de chevrons avec fixation en sous-face de la dalle béton du préau, pour un montant de 4 964,95 € HT ;

Soit un montant total de – 4 964,95 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°03 « Structure bois » correspondant à – 24,30 % du marché de base, portant le montant du marché à 15 463,16 € HT.

**VU** la réglementation des marchés publics,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim,

**VU** les marchés de travaux relatifs à l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim passés avec les entreprises concernées,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 14 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

## **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux de l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim :

- avenant n°2 au lot n°02 « Démolition / Gros oeuvre » attribué à l'entreprise DICKER d'Andlau, pour un montant de 3 970,66 € HT portant le montant du marché à 402 244,40 € HT ;
- avenant n°1 au lot n°03 « Structure bois » attribué à l'entreprise GIROLD CONSTRUCTIONS BOIS de Barr, pour un montant de – 4 964,95 € HT portant le montant du marché à 15 463,16 € HT ;

Soit un coût total pour ces avenants d'un montant de – 994,29 € HT (- 1 193,15 € TTC).

**AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

### **3°- Pôle enfance rue du Tramway : approbation de l'étude de faisabilité et lancement du concours de maîtrise d'œuvre**

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal réuni en commission plénière en date du 07 juin 2022 a pris connaissance de l'étude de programmation remise par MP Conseil et a acté les dernières modifications du programme.

Précédemment, l'étude de faisabilité avait été présentée le 10 février 2022 à la commission de la vie scolaire et de la jeunesse par MP Conseil. Lors de cette réunion avait notamment été retenu le scénario prévoyant la construction d'une école maternelle neuve et la transformation de l'école maternelle existante en périscolaire et relais petite enfance.

Enfin, il a été décidé d'adjoindre au projet la construction d'une maison d'assistants maternels de 16 places, suite à une réunion organisée le 11 mai 2022 avec des porteurs de projets, la responsable du relais petite enfance et une représentante de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Travaux phase 1	3 043 400 € HT
<i>(construction de plain pied école maternelle et MAM, aménagements extérieurs)</i>	
Travaux phase 2	2 110 000 € HT
<i>(rénovation et transformation bâtiment école maternelle en périscolaire et RPE)</i>	
Honoraires	1 104 437 € HT
Tolérances et révisions	901 845 € HT
Equipements spécifiques - divers	8 000 € HT
<b>Total :</b>	<b>7 167 682 € HT soit 8 601 218,40 € TTC</b>

M. Le Maire indique que le programme technique détaillé vient d'être remis à la commune par la société MP Conseil. Il doit être approuvé et faire l'objet d'une délibération en vue du lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

M. Le Maire rappelle qu'une concertation a été menée avec l'équipe enseignante de l'école maternelle, le personnel de la FDMJC ainsi que la responsable du RPE afin d'élaborer le programme.

M. Le Maire décrit les objectifs et attentes de la commune dans le cadre de cette opération. Suite à la fin des travaux d'extension et d'amélioration de l'école élémentaire, l'objectif actuel est en effet d'adapter le pôle petite enfance à la hausse future du nombre d'élèves, d'implanter un RPE et augmenter la capacité du périscolaire au sein du groupe scolaire pour créer un ensemble cohérent et fonctionnel.

Les abords du groupe scolaire nécessitent aussi des aménagements. Afin d'avoir des accès sécurisés pour les élèves, la rue du Tramway sera transformée en mail piétons.

Mme ZIMMERLIN, adjointe au Maire, relève à ce sujet la satisfaction des enseignants et des représentants des parents d'élèves exprimée lors des derniers conseils d'école élémentaire et maternel.

Le projet de pôle enfance de la rue du Tramway comprendra :

→ Une école maternelle neuve :

L'école maternelle sera implantée dans un bâtiment neuf construit de plain-pied sur le terrain acquis par la commune, avec un accès depuis la rue Blieth. La disposition des locaux et leurs aménagements tiendront compte de ce point. Une emprise sera gardée pour pouvoir dans le futur y adjoindre une éventuelle 6ème classe.

→ Des locaux agrandis et rénovés pour le périscolaire :

Le périscolaire a vocation à être implanté dans les locaux actuels de l'école maternelle. Afin de fluidifier les flux et réduire le risque d'accident, la maîtrise d'oeuvre est invitée à disposer les locaux des plus petits en RdC et ceux pour les enfants les plus âgés seront de préférence disposés au R+1. La disposition des locaux et leurs aménagements tiendront compte de ce point.

→ Le Relais Petite Enfance :

Comme pour le périscolaire, le RPE a vocation à être implanté dans les locaux actuels de l'école maternelle sur un même niveau avec un accès indépendant de celui du périscolaire.

La maîtrise d'ouvrage souhaite que les locaux du RPE puissent être localisés sur un même étage pour faciliter l'usage ; seul l'accueil pourrait se faire en RdC si le RPE était situé au R+1. La disposition des locaux et leurs aménagements tiendront compte de ce point. L'étage sera rendu accessible par un ascenseur ou un élévateur.

Le RPE a pour vocation d'accueillir 15 personnes, parents et enfants, une journée par semaine environ.

→ La construction d'une Maison d'Assistants Maternels :

MAM est l'acronyme pour Maison d'Assistants Maternels. Comme son intitulé l'indique, il s'agit d'une maison regroupant plusieurs assistants maternels. De plus en plus de Maison d'Assistants Maternels voient le jour dans les communes car l'un des avantages de ce type de lieu est de ne plus travailler seul à son domicile. Une MAM peut accueillir jusqu'à 4 assistants maternels ayant chacun jusqu'à 4 enfants à charge. Une MAM constitue un bon compromis entre accueil individuel et accueil collectif.

La MAM souhaitée dans le projet devra être prévue pour l'accueil de 16 enfants, à hauteur de 10m<sup>2</sup> par place. Il s'agit d'un ERP. L'équipement sera de plain-pied.

M. Le Maire présente ensuite la part du budget affectée aux travaux et aux aménagements dont le maître d'œuvre à la responsabilité, qui s'élèvera dans le concours :

- à 3 043 400 € HT pour la tranche 1 (ferme)
- à 2 110 000 € HT pour la tranche 2 (optionnelle) qui se rapporte à la restructuration de l'école maternelle actuelle

M. Le Maire rappelle que le complément de terrain d'emprise de ce projet est en cours d'acquisition auprès des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, pour un montant de 227 681,60 € HT.

S'agissant du calendrier de l'opération, M. Le Maire indique que le lancement rapide du concours de maîtrise d'oeuvre devrait permettre de sélectionner le projet lauréat au cours du premier trimestre 2023.

M. le Maire passe ensuite la parole à M. DEPPEN, Adjoint au Maire, qui souhaite intervenir sur ce point.

D'emblée, M. DEPPEN relève que cette délibération soumise au vote du Conseil propose d'adopter un programme d'investissement dont le coût prévisionnel dépasse de loin tous les projets d'équipement engagés antérieurement par la commune depuis qu'il exerce sa fonction d'adjoint au Maire chargé des finances auprès du Maire Jean HUMANN.

Il fait également remarquer que le rythme d'instruction de ce dossier s'est sensiblement accéléré ces trois dernières semaines depuis la présentation de l'étude de faisabilité en février 2022.

Il rappelle brièvement les dates-clés qui ont précédé cette séance du Conseil Municipal depuis l'annonce publique de ce projet, le 21 mai, par M. le Maire lors de l'inauguration de l'école élémentaire jusqu'à la réunion de travail du 7 juin au cours de laquelle les membres du Conseil Municipal ont marqué leur accord pour le rajout d'une Maison des Assistants Maternels (MAM).

Il observe par ailleurs que la finalisation rapide du programme technique détaillé a été rendue possible grâce aux travaux préliminaires du programmiste dont les conclusions sont fondées, comme cela se pratique en pareil cas, sur les réels besoins des futurs usagers puisque cette méthode de travail basée sur la concertation en amont a toujours fait ses preuves pour des chantiers d'envergure pilotés par la commune.

Partant de ce constat, il annonce vouloir approuver cette délibération qui engagera massivement les finances communales sur la base d'un plan de financement réaliste et maîtrisé.

M. DEPPEN relève ensuite que ce nouveau projet va densifier le calendrier des travaux déjà en cours ou à venir ; il cite en particulier le chantier de restructuration de l'ancien local des pompiers, la prochaine phase du schéma directeur d'assainissement et l'aménagement du parvis/carrefour de la mairie.

Pour conclure, M. DEPPEN se fait le porte-parole de l'ensemble du groupe en réitérant l'entier soutien et la pleine confiance des membres du Conseil à l'égard du Maire pour la mise en œuvre du « pôle enfance ».

M. Le Maire approuve les propos de son Adjoint et souligne que l'appui et l'adhésion de ses collègues est un facteur essentiel pour faire face à des projets d'une telle ampleur. A ce stade, ce qui n'est pas encore connu c'est l'évolution ultérieure des financements extérieurs, notamment des dotations versées par l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'étude de faisabilité et son chiffrage, le programme technique détaillé ainsi que le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

M. Le Maire précise ensuite que le jury du concours sera désigné lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**VU** l'étude de faisabilité et le programme technique détaillé réalisés par la société MP Conseil,

**VU** l'article R. 2162-15 et suivants du Code de la Commande publique,

**PAR 17 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Mme ANDRESS)**

**APPROUVE** l'étude de faisabilité réalisée par la société MP Conseil et ses conclusions concernant le projet de pôle enfance rue du Tramway ;  
et **DECIDE** le principe de la construction d'une nouvelle école maternelle, d'une maison d'assistants maternels et la réalisation des aménagements extérieurs (tranche 1), ainsi que le principe de la rénovation et transformation du bâtiment de l'école maternelle en périscolaire et relais petite enfance (tranche 2), pour un coût prévisionnel de l'opération estimé à 7 167 682 € HT soit 8 601 218,40 € TTC.

**MANDATE** M. Le Maire pour le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre (article R. 2162-16 du Code de la Commande publique), avec sélection par le jury de trois candidats admis à concourir, pour un montant de travaux estimé à 3 043 400 € HT pour la tranche 1 (ferme) et à 2 110 000 € HT pour la tranche 2 (optionnelle)  
et **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

**AUTORISE** M. Le Maire à solliciter, pour le projet de pôle enfance rue du Tramway, qui intègre la construction d'une école maternelle neuve, une maison d'assistants maternels et la rénovation et transformation du bâtiment école maternelle en périscolaire et relais petite enfance, les subventions les plus élevées auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de tout autre organisme.

**DIT** que les crédits nécessaires au lancement de l'opération ont été inscrits au Budget Primitif 2022.

**4°- Divers et communications**

- Bras d'Altorf

M. Le Maire évoque le contrat de territoire Eau Climat entre le syndicat mixte Bruche-Mossig et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce contrat contient un plan d'actions 2022-2025 dans lequel figurent des études portant sur les étiages d'affluents de la Bruche comme le Bras d'Altorf et d'autres actions financées à hauteur de 2 090 000 euros par le syndicat.

M. Le Maire s'inquiète également du dépérissement de certains arbres le long de ce cours d'eau.

- Soirée du personnel

M. Le Maire rappelle la soirée conviviale qui s'est déroulée le vendredi 3 juin et qui a été très appréciée par les participants. Le tournoi de pétanque qui a permis aux agents et élus de se côtoyer a été une réussite. Cette formule ludique pourra être renouvelée.

- Elections législatives les 12 et 19 juin

M. Le Maire remercie les élus, habitants et personnels mobilisés pour le premier tour des élections législatives, et rappelle le second tour qui aura lieu dimanche 19 juin.

- Conseils d'école

Mme ZIMMERLIN relate le conseil d'école élémentaire qui s'est déroulé le 13 juin. Une progression du niveau des élèves a été constatée lors des évaluations de mi-CP. Des sorties piscine et patinoire ont dû être annulées au cours de l'année en raison de la crise sanitaire.

Mme ZIMMERLIN relève la satisfaction générale pour les actions d'animation initiées dans le cadre du festival « L'Escale dans les Nuages ». Chaque élève a assisté à au moins un spectacle et bénéficié d'une intervention pédagogique durant le temps scolaire. Le bilan concernant l'Orchestre à l'Ecole est également très positif.

Les effectifs prévisionnels suivants sont annoncés pour la rentrée de septembre : 26 CP, 42 CE1, 28 CE2, 38 CM1 et 35 CM2.

S'agissant du Conseil d'école maternelle qui s'est déroulé en ce jour, entre 99 et 105 élèves sont attendus pour la rentrée de septembre. Une nouvelle enseignante titulaire a été nommée pour la rentrée de septembre. La kermesse de l'école aura lieu ce vendredi 17 juin.

Dans l'ensemble, l'intégration des jeunes réfugiés ukrainiens se passe bien.

- Accueil des réfugiés ukrainiens

Mme ZIMMERLIN indique que l'intégration des enfants ukrainiens scolarisés à l'école maternelle se déroule plutôt bien.

M. FEUERMANN relate une information non encore confirmée officiellement qui annoncerait la présence de réfugiés ukrainiens à Entzheim au moins jusqu'à la fin de l'année, avec une demande de scolarisation des enfants pour la rentrée.

- Evènements musicaux à venir

M. Le Maire indique que les concerts de fin d'année de l'école municipale de musique auront lieu les jeudi 23 juin et vendredi 24 juin à 18h00 à l'Escale. Le dimanche 3 juillet à partir de 10h30 sera organisée autour du lac une journée de la biodiversité avec l'Orchestre à l'Ecole et la Concorde, en lien avec les élèves de l'école élémentaire et l'association de pêche d'Entzheim.

- Maison de la cour Saint-Denis

M. Le Maire annonce que la maison de la cour Saint-Denis fait partie des 30 projets lauréats au plan national du programme « patrimoine et tourisme local » abondé par le mécénat de la société Airbnb. La commune d'Entzheim vient de se voir dotée d'un montant de 30 000 euros pour cette rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 21h40.